

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3124

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Étude de déclinaison opérationnelle des besoins en habitat - Attribution d'une subvention à la Commune de Villeurbanne

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palaja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3124**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Étude de déclinaison opérationnelle des besoins en habitat - Attribution d'une subvention à la Commune de Villeurbanne**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme local de l'habitat (PLH) en vigueur a été adopté en 2007. Il couvre la période 2007-2013.

Le Conseil de communauté a approuvé, le 16 avril 2012, l'engagement de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) qui intègre le programme local de l'habitat (PLH). Il s'agit d'une étape importante en matière de politique de l'habitat, car le PLH, en tant que partie intégrante du PLU, devient un document prescriptif et opposable au tiers.

Par ailleurs, dans un contexte de forte évolution de la conjoncture des marchés de l'habitat et de l'évolution des besoins des populations, la Commune de Villeurbanne a proposé à la Communauté urbaine de Lyon d'être partenaire d'une étude sur les besoins en habitat à satisfaire et leur déclinaison territoriale de façon à adapter au mieux les documents réglementaires. Il est souligné, par ailleurs, que, à ce titre, des communes telles que Lyon, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu, etc. ont souhaité lancer la même démarche.

L'étude prévue sur Villeurbanne a pour objectifs :

- d'évaluer les besoins en logements à court et moyen terme à l'échelle fine du territoire de la Commune à partir des objectifs globaux du PLH et du schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- d'analyser qualitativement la demande villeurbannaise et ses spécificités pour en tirer des préconisations en termes d'offre à développer,
- de mesurer et d'adapter la contribution du territoire aux besoins de l'agglomération et au sein même de la ville quartier par quartier,
- de prioriser et de territorialiser une programmation en matière d'habitat à l'échelle de la ville en en diffus et pour les sites de projets.

Cette étude permettra d'apporter des éléments d'évaluation de l'offre de logement à développer sur le territoire centre de l'agglomération sur lequel la Commune de Villeurbanne représente une part importante des objectifs de production neuve de logement du SCOT et des besoins de la Communauté urbaine en habitat des ménages spécifiques comme les célibataires, les personnes isolées et les étudiants.

Compte tenu de ces enjeux, il est proposé que la Communauté urbaine participe au pilotage de cette mission et y contribue pour un montant maximum de 45 000 € nets de taxes, pour une dépense prévisionnelle de 90 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au profit de la Commune de Villeurbanne dans le cadre de l'étude de déclinaison opérationnelle des besoins en habitat,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 341 - fonction 72 - opération n° OP14O0853.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.